

Inscription et paiement

Transport

Dans le cadre de l'uniformisation de la politique de la CAGSC des transports, l'inscription ou le renouvellement d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 est possible en ligne.

L'inscription en ligne, c'est simple, rapide et pratique !

- 1ere inscription ou renouvellement, faire sa demande en ligne prend moins de 15 minutes !
- Vous avez connaissance automatiquement de la décision prise conformément aux règles et critères fixés par l'agglomération, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.
- Vous recevez un mail de confirmation et des indications de votre caisse des écoles.

Pour le dépôt de de vos dossiers, veuillez cliquer ci-dessous:

[Inscription en ligne](#)


Avec 109 circuits scolaires qui sillonnent tout le territoire en moins d'une heure de trajet, l'agglomération du Sud Basse Terre participe au bon déroulement de la vie scolaire.

- Les circuits spéciaux scolaires
- Les lignes régulières de transports scolaires

Les élèves qui souhaitent utiliser les circuits scolaires doivent s'inscrire au service administratif de la caisse des

écoles de la collectivité de résidence.

Pièces à fournir – inscription papier

- Ancienne carte
- La fiche d'inscription au transport complétée et signée
- 2 photos d'identité récentes
- Attestation d'inscription scolaire ou la notification d'inscription
- Copie de la carte d'identité de l'élèves/livret de famille
- Justificatif de domicile
- Coupon du règlement intérieur signé par le responsable légale 

La réinscription est obligatoire a chaque rentrée scolaire. Elle ne sera prise en compte que si la famille a payé la totalité des cotisations pour l'ensemble des enfants inscrits.

Tarif et paiement

Le tarif et le paiement des abonnements scolaires sont gérés par la caisse des écoles de la commune de résidence.

Vous pourrez bientôt effectuer votre paiement en ligne

Il est rappelé que le transport scolaire n'est pas obligatoire mais que la scolarité des enfants est obligatoire. Les usagers des transports scolaires doivent donc respecter le règlement des transports et adopter une attitude adaptée.

[Paiement](#)